



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

N° Délibération N°

Date de convocation : 15 février 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 22 février 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Boussières-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (59 titulaires et 7 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Marie-Chantal TRANCHANT

Jean- Marcel WAXIN

Jean-Félix MACAREZ

Hubert DEJARDIN

Jean-Marie BACQUET (S)

Gérard DEVAUX

Lionel BASIN

Jacques OLIVIER

Michel LEDUC

Gérard LENOBLE

Jacques LESNE

Didier MARECHALLE

Gérard FILLION (S)

Dominique LAMOURET

Liliane ADAM

Agnès BERANGER

Gérard BEZIN

Gérard BOURY

Guy BRICOUT

Maryline GODIN

Martine THUILLEZ (S)

Christiane MARANDE

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Bernard VERMEIL

Pierre LEVEQUE (S)

Alain GOETGHELUCK

Gérard TAISNE

Gilles PELLETIER

Pierre LAUDE

Bernard PLET

Jean WEEXSTEEN

Bertrand LEFEBVRE

Jean-Louis CAUDRELIER

Bernard LECOLIER

Annie DORLOT (S)

Sylvie DECRESSIONIERE

Mickaëlle LEGRAND

Bruno MANNEL

Joseph MODARELLI

Isabelle PIERARD

Serge SIMEON

Marc DUFRENNE

Michèle BRULANT

Jacques LERICHE

Louis COQUELLE (S)

Aimé BLEUSE

Michel HENNEQUART

Pierre LEBLON

Michel GOUVART (S)

Hubert LEFEVRE

Jacky DUMINY

Daniel BLAIRON

Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX

Véronique NICAISE

Jean-Raymond WATTIEZ

Henri QUONIOU

Stéphane JUMEAUX

Jean-Marc DOSIERE

Jean-Paul CAILLIEZ

Marie-Hélène DUEZ

Daniel FIEVET

André-Marie FORRIERRE

Membre excusé (4) : Maryse BASQUIN, Paul SOUPLY, Serge LEULIETTE, Augustine NOIRMAIN.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

Attribution d'un fonds de concours à la ville de Caudry

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-16, L5211-1 et L2121-29,

Considérant que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, dans son ancienne configuration, menait une politique d'équipement des communes en coins des mamans ou plateaux sportifs ; politique plafonnée à 60 000 € par commune,

Considérant que, déjà dotée de ce type d'équipement, la ville de Caudry, a émis le souhait que l'enveloppe communautaire allouée, dans ce cadre, à sa commune soit accordée sous la forme d'un fonds de concours dédié à la couverture du plateau sportif situé à proximité du collège Prévert,

Considérant que les dépenses supportées par la ville de Caudry sont estimées à 330 000 € HT,

Considérant que le concours de la Communauté de Communes fixé à 60 000 € n'excéderait pas la part de financement propre assurée par la commune,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : se prononce en faveur de l'attribution d'un fonds de concours à la ville de Caudry à hauteur de 60 000 € en lieu et place de la réalisation d'un plateau sportif ou d'un coin des mamans

Article 2 : autorise le Président à signer la convention afférente et tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION A L'UNANIMITE

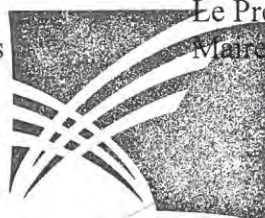
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 mars 2012 et de la publication
le 06 mars 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 06 mars 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du

Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

